

DÉCISION N° FranceAgriMer/Direction/DGA/2023/02 relative à la désignation
des directeurs généraux adjoints

Montreuil, le 03 mai 2023

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer N° FranceAgriMer/Direction/DGA/2023/01 du 11 avril 2023 relative à la désignation des directeurs généraux adjoints.

DECIDE

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de la décision N° FranceAgriMer/Direction/DGA/2023/01 du 11 avril 2023 désignant les directeurs généraux adjoints est remplacé par les dispositions suivantes :

« En application de l'article D. 621-27 du code rural et de la pêche maritime, sont nommés directeurs généraux adjoints :

- Monsieur Sébastien COUDERC,
- Monsieur Jean-François KUNTGEN, secrétaire général,

- Monsieur Pierre CLAQUIN, directeur « Marché, études & prospective »,
- Monsieur Stéphane LE DEN, directeur « Interventions ».

Article 2 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication.

La Directrice générale

Christine Avelin